AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1557
FR0000060873-FS0648

30 octobre 2015

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 octobre 2015, complété notamment par un courrier reçu le 30 octobre 2015, la société Schroder Investment Management Limited[1] (31 Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients[2] et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse :

- le 27 octobre 2015, le seuil de 5% du capital de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS[3] et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 1 326 114 actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,96% des droits de vote de cette société[4] ; et

- le 28 octobre 2015, le seuil de 5% des droits de vote de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 1 344 921 actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et 5,03% des droits de vote de cette société[4].

Ces franchissements de seuil résultent d'acquisitions d'actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS sur le marché.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par Schroders Plc.
[2] La participation de Schroder Investment Management Limited est détenue pour le compte des clients, étant précisé que le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder l'exercice des droits de vote. La société Schroders Plc et ses filiales ne détiennent aucune action MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS à l'exception des actions détenues par Schroder Investment Management Limited.
[3] Anciennement dénommée BELVEDERE.
[4] Sur la base d'un capital composé de 26 486 637 actions représentant 26 745 537 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.